



# LA TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour est destinée à améliorer l'attractivité de la destination Vallée de la Dordogne et est intégralement consacrée à financer les services d'accueil, d'information et de promotion

## TARIFS 2023

Applicables du 1er janvier au 31 décembre 2023

Catégories d'hébergement	PETR VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE
Palaces	3,00
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4*	1,10
Hôtels de tourisme 3*, résidence de tourisme 3*, meublés de tourisme 3*	0,90
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2*, villages de vacances 4 et 5 *	0,70
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1, 2 et 3*, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,70
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5*, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2*, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes,	0,20
<b>Tarif par personne et par nuit</b>	
<b>Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air</b>	
<b>5 % du coût de la nuitée plafonné à 3,00 €</b>	
<i>(taux applicable sur le coût de la nuit par personne hors taxe)</i>	

Exonérations obligatoires :

les mineurs (- de 18 ans)

les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune

les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1,50 €/nuit



**Pour toute information :**

Régisseur principal : Isabelle DUPRET – 05 65 33 22 04

Régisseur adjoint : Christine TERLIZZI – 05 65 33 22 06

**PETR Vallée de la Dordogne corrèzienne**  
Régie taxe de séjour  
5, rue Emile Monbrial - 19120 BEAULIEU-SUR-DORDOGNE  
05 65 33 22 04 - [taxesejour.valleedordogne@gmail.com](mailto:taxesejour.valleedordogne@gmail.com)